



Une erreur de jugement.trop gentil trop con

Par **Sorrindo_old**, le **01/10/2007** à **22:15**

Bonjour à tous

J'ai un très gros problème qui nous bousille la vie de tous les jours à on ami et moi. Cet hiver, un touriste (car nous sommes de la Haute savoie), a provoqué verbalement mon ami sur un télésiège. Mon ami a répliqué mais sans violence. Arrivés en haut du télésiège, le touriste a donné un coup de boule à mon ami qui, du coup lui a mis une droite dans le nez et lui a cassé le nez. Ca s'est arrêté là. Chacun est reparti de son coté et malgré une grosse bosse au front, mon ami n'a rien fait constater. En revanche, le touriste est allé immédiatement faire constater ses blessures par un médecin et a ensuite porté plainte. Aux yeux de la justice, mon ami est coupable d'aoir provoqué le touriste car il n'a aucune preuve que c'est l'autre qui a commencé puisqu'il n'a fait aucun constat par un médecin.Il se retrouve à devoir payer des milliers d'euros au touriste.

Y a t il un recours?On n'en peut plus car en plus l'autre n'arète pas de dire qu'il a des séquelles et cherche le moindre détail pour gagner encore plus d'argent!!!

Que faire?Aidez moi svp

Par **Upsilon**, le **02/10/2007** à **10:06**

Bonjour !

A mon avis la meilleure chose a faire est de prendre contact avec un avocat compétent (pénal ou civil selon l'accusation). Premièrement, cela me parait bizarre que la personne puisse VOUS demander des preuves alors que c'est au demandeur de rapporter les preuves de ses dires... Rapprochez vous d'un avocat qui saura mieux que nous vous conseiller !

En vous souhaitant tout le courage nécessaire à votre action,

Upsilon.